

## Achats livres (codes) L2

Par **YannVa**, le **07/07/2017** à **22:08**

Bonsoir !!

Je suis là pour vous poser une petite question. J'entre en L2 l'année prochaine et je sais qu'il faut quelques manuels (j'attendrais le nom de mes profs...), un GAJA et des codes. Mais lesquels ? Quels sont ceux qui sont "obligatoires" ? Je pense faire droit administratif et européen en TD.

Merci, bonnes vacances à tou-te-s !! Et pour ceux qui bossent... bon courage.

Par **Jupiter**, le **07/07/2017** à **22:41**

Bonsoir,

Pour les codes, il est inutile d'en acheter un pour chaque matière. Un Code civil à jour suffira.

Puisque vous n'avez, semble-t-il, pas pris le droit pénal en TD, il n'est pas nécessaire d'acheter un Code pénal.

Le GAJA (à jour) est, bien entendu, incontournable. Quoique, si votre BU a un abonnement à la bibliothèque numérique Dalloz vous pouvez parfaitement le trouver en ligne ce qui vous permettra d'économiser quelques euros tout de même (sauf à vouloir continuer en droit public les prochaines années!)

Concernant les livres, le droit des obligations et le droit administratif sont les matières phares de votre deuxième année. Donc il faudra en acheter de ce côté là. Là, ce sera en fonction de vos affinités.

En droit des obligations, en ce qui me concerne, j'appréciais travailler sur l'hypercours dalloz "Droit des obligations" de Porchy-Simon et le "Droit des Obligations" de B.Fages dans la collection LGDJ. Ils sont simples et accessibles, je trouve.

En droit administratif, en bon privatiste que je suis, j'ai un peu oublié les livres sur lesquels j'ai pu travailler (si tant est que j'ai pu ouvrir un livre de droit administratif dans ma vie étudiante[smile3])

Par **YannVa**, le **07/07/2017** à **23:35**

Bonsoir,

Merci beaucoup, j'attaque ma liste d'achat avec vos recommandations.

Je pense, effectivement, continuer en droit public, le privé j'ai du mal

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2017** à **08:11**

Bonjour

Je rejoins Jupiter. Pour ma part, j'utilisais également le manuel LGDJ pour le droit des obligations.

Et pour le droit administratif, j'avais emprunté un Précis Dalloz.

Par **YannVa**, le **08/07/2017** à **15:04**

D'accord,

Le droit des obligations c'est pas ça qui est compliqué à un point incroyable ?

Par **EmmaR**, le **08/07/2017** à **15:28**

Bonjour à tous,

L'année prochaine, j'aurais simplement droit pénal au 1er semestre avec un nombre d'heures limitées par rapport au droit administratif et droit des obligations. Cependant, j'aurais des heures de TD et un écrit de 3h. Est-il donc nécessaire que je fasse l'investissement d'un code pénal?

Merci.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2017** à **15:42**

Bonjour

@YannVa : Tout est relatif. C'est vrai qu'en L2 on se dit "houlala c'est dur le droit des obligations". En L3 "houlala c'est dur le droit des sûretés". En M1 "houlala c'est dur le droit des successions."

Le tout est d'être attentif en cours et de bien préparer ses TD durant lesquels il ne faut pas

hésiter à poser des questions

@EmmaR : Vous pouvez toujours en emprunté un dans votre BU

Par **EmmaR**, le **08/07/2017** à **21:08**

Oui mais il y a quand même un examen pour lequel l'emprunt ne suffira pas...

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2017** à **08:06**

Bonjour

[citation] Oui mais il y a quand même un examen pour lequel l'emprunt ne suffira pas...  
[/citation]

Je ne comprend pas ce que vous voulez dire. Il vous suffit d'emprunter un code pénal le jour de l'examen. Après, il y a le risque qu'il n'y en ait pas assez à la BU. C'est pourquoi il est peut-être mieux de voir avec un(e) étudiant(e) en année supérieure qui a un code pénal (pas trop ancien) mais qui n'en n'a plus l'utilité, s'il/elle peut vous le prêter pour l'année.

Par **Sismic**, le **09/07/2017** à **12:19**

Bonjour,

J'ai trouvé le droit des obligations passionnant en L2 (obligations au S1 et responsabilité civile au S2).

Les deux sont pas plus dures qu'une autre matière, et l'hypercours Dalloz de Stéphanie m'a beaucoup aidé.

[https://www.amazon.fr/Droit-civil-2e-ann%C3%A9e-obligations/dp/2247169295/ref=sr\\_1\\_2?s=books&ie=UTF8&qid=1499595418&sr=1-2&keywords=hypercours+dalloz](https://www.amazon.fr/Droit-civil-2e-ann%C3%A9e-obligations/dp/2247169295/ref=sr_1_2?s=books&ie=UTF8&qid=1499595418&sr=1-2&keywords=hypercours+dalloz)

Par **YannVa**, le **09/07/2017** à **13:20**

Bonjour,

J'ai entendu beaucoup de bien sur la collection "hypercours", est-ce globalement une collection intéressante ou simplement quelques ouvrages intéressant parmi beaucoup de choses mauvaises .

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2017** à **13:54**

Bonjour

Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'un manuel est mauvais. C'est juste qu'un manuel va parler à certains étudiants et pas à d'autres. C'est pourquoi le choix du manuel est quelque chose de très personnel.

Par **YannVa**, le **09/07/2017** à **14:13**

Ah d'accord ok